

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS**

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le lundi 30 mars 2026 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

**SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :**

Monsieur Daren Jones	préfet;
Monsieur Marco Wellman	préfet suppléant, maire de Gros-Mécatina;
Madame Dale Roberts Keats	conseillère, mairesse de Bonne-Espérance;
Madame Gladys Driscoll Martin	conseillère, mairesse de Saint-Augustin.
Madame Chantale Otis	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

**EST ABSENT :**

Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon.
-------------------------	------------------------------------

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daren Jones.

**SONT AUSSI PRÉSENTES:**

Madame Karine Monger	directrice générale et greffière-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2026-03-13  
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution 2025-03-14  
Entente de développement territorial du fonds régions et ruralité intégrant le VOLET 3 - Vitalisation - Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;
4. Résolution 2025-03-15  
Liste des bâtiments patrimoniaux de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
5. Période de questions;
6. Clôture de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 16 h 03 et Monsieur Daren Jones souhaite la bienvenue à tous.

**RÉSOLUTION – 2026-03-13 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 30 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 30 mars 2026.

**RÉSOLUTION – 2026-03-14 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ INTÉGRANT LE VOLET 3 - VITALISATION - CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le 18 juin dernier, par sa résolution numéro 2025-06-06, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent autorisait la préfète à signer l'entente de Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) soumise par la ministre des Affaires municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions de l'entente est d'élaborer et d'approuver le Cadre d'intervention qui a pour objet de définir et de diffuser une vision de développement pour le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent accompagnée des priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le FRR Volet 2 et 3 – Développement territorial offre à la MRC un levier financier pour permettre d'agir sur ses priorités de développement;

CONSIDÉRANT QUE le cadre d'intervention est un document de planification par lequel la MRC identifie ses enjeux et détermine ses priorités d'intervention pour favoriser la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le cadre d'intervention pour la vitalité des territoires a été présenté par Madame Jackie Gallibois, coordonnatrice au développement économique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Marco Wellman

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire tel que présenté, de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de le déposer sur le site internet de la MRC.

#### **RÉSOLUTION – 2026-03-15 LISTE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021 prévoit que les MRC doivent adopter un inventaire des immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est en attente d'un financement du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) Programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a une liste de bâtiments patrimoniaux réalisé par l'aménagiste de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en partenariat avec les municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la liste des bâtiments patrimoniaux de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE PRODUIRE un inventaire des bâtiments patrimoniaux avec l'aide d'une firme de consultant en la matière dès que le financement du ministère de la Culture et des Communications du Québec sera disponible et par la suite de transmettre à chacune des municipalités locales les données qui leur serviront de référence pour à la mise en place de nouveaux outils réglementaires.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

#### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 19, il est proposé par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Madame Gladys Driscoll Martin que la séance soit levée.